

# Service Facility in support of the strategic development of international cooperation in research and innovation (SF)

## Foire aux questions (FAQ)

Le programme de travail 2016-17 d'Horizon 2020 inclut de nouveaux instruments en support de la coopération internationale scientifique et technologique. La "Service Facility pour le développement stratégique de la coopération internationale en recherche et innovation" (SF) en fait partie.

Ce document est conçu comme un outil opérationnel par le dispositif d'accompagnement de la France pour Horizon 2020. **Seules les informations diffusées par le [Portail du participant de la Commission européenne](#) sont contraignantes.**

Voir le détail de l'appel : <https://etendering.ted.europa.eu/cft/cft-display.html?cftId=1509>

### 1. Généralités

#### Quel est l'objectif de la SF ?

La SF est destinée à soutenir la politique de coopération S&T entre l'Union européenne et les pays tiers, dans toutes ses dimensions : définition des priorités, mise en œuvre de la stratégie, suivi des activités. A ce titre, elle est liée aux [feuilles de route pluriannuelles de la Commission européenne pour la stratégie internationale en recherche et innovation](#).

Les activités concernées comprennent l'appui aux points de contact nationaux (PCN) européens et extra-européens, la mise en place de campagnes d'information, l'organisation d'événements (conférences, ateliers, formations, *brokerage events*), la mise en place de solutions en ligne (portails web...), l'ingénierie d'études, etc.

En partie, ces missions recourent des missions qui étaient jusqu'alors dévolues aux projets BILAT/INCONET du 7e PCRDT, et à leurs successeurs dans l'appel 2014-15 et 2016-17 d'Horizon 2020 (INT-1 et INT-2). Si une requête de service donnée porte sur des [zones couvertes par ces instruments](#), une synergie devra être recherchée le cas échéant avec le(s) projet(s) en cours.

#### Qui décide de la programmation de la SF ?

La SF est un instrument de la Commission. C'est elle qui valide la programmation et sélectionne les propositions retenues. Cependant, les Etats membres et les pays associés à Horizon 2020 pourront exprimer des propositions, via le canal du Forum stratégique pour la coopération internationale scientifique et technologique (SFIC).

## 2. Calendrier

**Deux temps principaux** sont à distinguer dans cette procédure :

- La sélection des consortia éligibles ;
- L'émission des requêtes de services.

Le déroulement détaillé devrait être le suivant (les dates suivies d'un astérisque sont prévisionnelles) :

- 1) 14 mai 2016  
Lancement de l'appel d'offres par la SF visant à constituer un vivier de consortia.
- 2) 24 juin 2016  
Date limite pour la soumission des propositions.
- 3) Septembre 2016 \*  
Sélection des consortia retenus « en cascade », ces derniers étant classés en fonction de la qualité des offres reçues. Formalisation du contrat-cadre.
- 4) A partir de novembre 2016 \*  
Lancement des requêtes de services par la SF. Seuls les consortia sélectionnés sont éligibles pour répondre à ces requêtes.

### 3. Sélection des consortia (étape 1)

Dans un premier temps, la Commission sélectionnera les consortia qui seront éligibles pour répondre aux requêtes de services émises de 2016 à 2020. Afin d'être éligible aux futures requêtes de service, il est obligatoire de faire partie de l'un de ces consortia retenus.

Les consortia postulants doivent être des **ensembliers de compétences**. Ils devront faire la preuve qu'ils sont en mesure d'assurer les missions définies dans le cahier des charges et donc de répondre à la majeure partie des requêtes de service qui seront formulées par la SF.

A la différence des actions collaboratives (type RIA ou IA) il n'y a pas dans ce contexte d'obligations particulières concernant le nombre de partenaires, leur statut légal ou leur pays de localisation. Notamment, il n'y a pas d'obligation expresse d'associer des pays tiers au sein du consortium pour être éligible. L'un des facteurs clés est celui de l'expertise : les CV d'experts et les structures mobilisables doivent avoir portée globale et démontrer leur compétence.

Chaque consortium devra être caractérisé par une **grande polyvalence** :

- au niveau **thématique** : tous les champs couverts par Horizon 2020 ;
- au niveau **géographique** : l'ensemble du monde est potentiellement concerné, avec un focus particulier sur les pays/zones ciblés par les [feuilles de routes pluriannuelles de la Commission européenne pour la coopération internationale S&T](#), ainsi que les pays et régions qui font l'objet d'un fléchage spécifique dans les programmes de travail d'Horizon 2020.

#### Comment s'informer sur la publication de l'appel d'offres ?

L'appel d'offres a été publié sur la [plateforme TED](#) le 14 mai 2016. Les soumissionnaires potentiels auront la possibilité de demander des clarifications aux autorités compétentes de la Commission, à l'aide des coordonnées de contact qui seront mentionnés sur le portail du participant. Les réponses seront mises en ligne de manière publique.

#### Liens utiles:

- [Le texte de l'appel d'offres](#)
- [Informations relatives aux marchés publics lancés par la DG Recherche et Innovation](#)
- [Le supplément au Journal Officiel de l'UE](#)
- [Avoir la Commission européenne pour client](#), guide destiné aux contractants potentiels

## 4. La réponse aux requêtes de service (étape 2)

Seuls peuvent répondre aux appels lancés par la SF les consortia qui auront été sélectionnés au préalable (étape 1).

### Sélection des propositions

La procédure est celle d'une attribution des contrats « en cascade ». Chaque nouvelle requête de service sera **proposée en premier lieu au consortium dont l'offre a été jugée la plus compétitive**. Cependant, si l'offre proposée par ce consortium n'est pas jugée satisfaisante, la Commission se tournera vers les autres consortia pré-identifiés au sein du vivier, dans l'ordre du classement. Chaque consortium a également la possibilité de décliner la prise en charge d'une requête de services donnée. C'est alors le prochain consortium dans le classement qui se verra attribué le contrat, sauf si la Commission juge que la prestation proposée n'est pas satisfaisante.

La procédure d'attribution du marché est susceptible de se dérouler de la manière suivante :

#### ➤ Ex. 1 :

La Commission lance la requête de services 1. Le consortium A est contacté pour qu'il soumette une proposition. La Commission juge celle-ci satisfaisante au regard du cahier des charges. La requête de services est attribuée au consortium, qui dispose alors de quelques semaines (durée exacte précisée dans le texte de chaque requête de service) à partir de la date d'attribution pour mettre en œuvre les actions définies dans sa proposition.

#### ➤ Ex. 2 :

La Commission lance la requête de services 2. Le consortium A est contacté pour qu'il soumette une proposition. Celle-ci est jugée insatisfaisante au regard du cahier des charges. La Commission prend alors contact avec le consortium B pour que ce dernier soumette une proposition alternative. Cette dernière est retenue, et la requête de services est attribuée à ce consortium, qui dispose alors de quelques semaines (durée exacte précisée dans le texte de chaque requête de service) à partir de la date d'attribution pour mettre en œuvre les actions définies dans sa proposition.

### La sous-traitance de certaines activités est-elle autorisée ?

La **sous-traitance est autorisée**, dès lors qu'elle ne dépasse pas un certain seuil (environ 20% des coûts totaux – le montant précis sera précisé dans l'appel d'offres lancé par la SF).

### Quel est le montant financier alloué ?

12 millions d'euros seront alloués jusqu'en 2017 : 4 millions sur le budget 2016, et 8 millions sur le budget 2017. L'instrument devrait être en service jusqu'au terme du programme-cadre (2020), avec **une enveloppe budgétaire totale de 25 millions d'euros**.

Les enveloppes budgétaires de chaque requête de service individuelle seront typiquement beaucoup plus réduites que pour un appel à propositions standard d'Horizon 2020. De multiples requêtes de service sont susceptibles en revanche d'être lancées chaque année.